



VILLE DE MILLY-LA-FORÊT
91490

Téléphone : 01 64 98 80 07
Fax : 01 64 98 79 21

Milly-la-Forêt, le 08 mars 2022.

Objet : Convocation au Conseil Municipal du 17 mars 2022

Chère collègue, Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira le :

Jeudi 17 mars 2022 à 20h30 en salle du Conseil

VOICI L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1- Approbation du compte de gestion de la Ville 2021
- 2- Approbation du compte administratif de la Ville 2021
- 3- Approbation du compte de gestion du budget annexe « bâtiments sociaux » 2021
- 4- Approbation du compte administratif du budget annexe « bâtiments sociaux » 2021
- 5- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget annexe « bâtiments sociaux »
- 6- Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires
- 7- Modification des durées d'amortissement au budget principal de la Ville
- 8- Réalisation d'un contrat de prêt auprès du Crédit Agricole
- 9- Demande de subvention au Conseil Régional pour l'étude de la Maison des Arts dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »
- 10- Vote des subventions communales
- 11- Modification exceptionnelle des tarifs d'inscription à la Foire Saint-Pierre pour l'année 2022
- 12- Fixation d'un tarif forfaitaire d'enlèvement et de nettoyage des dépôts sauvages
- 13- Refacturation des frais de fourrière aux propriétaires des véhicules
- 14- Révision générale du Plan Local d'Urbanisme
- 15- Acceptation du don de la parcelle cadastrée H N°233
- 16- Signature de la convention d'objectifs et de financement n°269-2021 conclue entre la Commune et la CAF de l'Essonne
- 17- Désignation des jurés d'Assises
- 18- Indemnités compensatrices des conseillers municipaux

Comptant sur votre présence, je vous prie de bien vouloir croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Commune
adhérente

Le Maire,
Patrice SAINSARD.



POUVOIR

Je soussigné(e)....., agissant en qualité
d'Adjoint au Maire/Conseiller Municipal¹, donne pouvoir à
.....

pour voter en mes lieux et place à la séance du **Conseil Municipal du**.....

Fait à Milly-la-Forêt, le

¹ Rayer la mention inutile

Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 :

- Décision du Maire en date du 09 décembre 2021 – Acceptation du devis fourni par la société FPV d'un montant HT de 19 625.01 euros (dix-neuf six cent vingt-cinq euros et zéro un centime) pour l'achat de rideaux obscurcissant pour l'école Julie Daubié
- Décision du Maire en date du 09 décembre 2021 – Acceptation du devis fourni par la société SAML d'un montant HT de 6 520 euros (six mille cinq-cent-vingt euros) pour la location d'un nettoyeur Eau Chaude NC 250R avec système de ré-aspiration
- Décision du Maire en date du 10 décembre 2021 – Acceptation de l'avenant n°1 au lot n°6 intitulé « dommages aux biens » conclu entre la Ville, la société SOFAXIS et la société CNP ASSURANCES portant modification des dispositions applicables pour tous les sinistres
- Décision du Maire en date du 15 décembre 2021 – Acceptation du devis fourni par la société THERMO CLIM d'un montant HT de 2 776.64 euros (deux mille sept cent soixante-seize euros et soixante-quatre centimes) pour l'installation d'un système de pompe à chaleur pour la salle serveur de la mairie principale
- Décision du Maire en date du 15 décembre 2021 – Acceptation du devis fourni par la société ACTION FIRST d'un montant HT de 2 240 euros (deux mille deux cent quarante euros) pour la formation de 2 jours d'un agent aux fondamentaux de l'état civil
- Décision du Maire en date du 16 décembre 2021 – Acceptation du devis fourni par la société PLAFONDS DE PARIS d'un montant HT de 3 781.14 euros (trois mille sept cent quarante-vingt et un euros et quatorze centimes) pour le démontage de faux plafond et de cloisons, la fourniture et la pose de nouvelles cloisons acoustiques dans la nouvelle salle informatique de la mairie
- Décision du Maire en date du 17 décembre 2021 – Acceptation du devis fourni par la société TPS TRAVAUX PUBLICS DE SOISY d'un montant HT de 2 491.54 euros (deux mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-quatre centimes) pour la réalisation d'une plateforme en enrobé pour placer les conteneurs à déchets au camping rue de la Vallée
- Décision du Maire en date du 29 décembre 2021 – Acceptation de l'avenant n°2 au lot n°6 intitulé « risques statutaires » du marché des assurances conclu entre la Ville, la société SOFAXIS et la société CNP ASSURANCES portant prolongation dudit lot du marché jusqu'au 31 décembre 2022.
- Décision du Maire en date du 29 décembre 2021 – Acceptation de l'avenant au lot n°1 intitulé « dommages aux biens » conclu entre la Ville et la société GROUPAMA portant prolongation dudit lot du marché jusqu'au 31 décembre 2022
- Décision du Maire en date du 29 décembre 2021 – Signature d'une convention de suivi maintenance de l'archivage et du logiciel d'archive entre la Ville et la SARL ARKEAWEB
- Décision du Maire en date du 29 décembre 2021 – Signature d'une convention entre la Ville et l'Association SESAME afin de pourvoir au remplacement ou à l'aide ponctuelle de personnel communal et pour favoriser l'emploi par l'insertion professionnelle
- Décision du Maire en date du 30 Décembre 2021 – Acceptation de la convention Vidéoprotection entre la commune et la Gendarmerie Nationale.
- Décision du Maire en date du 31 décembre 2021 – Acceptation de l'avenant n°1 au lot n°6 intitulé « dommages aux biens » conclu entre la Ville, la société SOFAXIS et la société CNP ASSURANCES portant modification des dispositions applicables pour tous les sinistres
- Décision du Maire en date du 17 février 2022 – Acceptation de l'avenant n°0004 au lot n°3 intitulé « véhicules à moteur » du marché des assurances conclu entre la Ville et la société SMACL ASSURANCES portant prolongation dudit lot du marché jusqu'au 30 juin 2022
- Décision du Maire en date du 17 février 2022 – Acceptation de l'avenant n°0003 au lot n°3 intitulé « responsabilité civile » du marché des assurances conclu entre la Ville et la société SMACL ASSURANCES portant prolongation dudit lot du marché jusqu'au 30 juin 2022

- Décision du Maire en date du 17 février 2022 – Acceptation de l'avenant n°0001 au lot n°5 intitulé « protection juridique » du marché des assurances conclu entre la Ville et la société SMACL ASSURANCES portant prolongation dudit lot du marché jusqu'au 30 juin 2022
- Décision du Maire en date du 04 janvier 2022 – Acceptation du devis fourni par la société WESCO pour le remplacement de plusieurs lits et de 2 matelas de l'école maternelle Jean de la Fontaine pour un montant HT de 4152,00 euros (quatre mille cent cinquante-deux euros)
- Décision du Maire en date du 06 janvier 2022 – Acceptation du devis fourni par la société MAURIAC SEBASTIEN pour le remplacement de la corniche tombée sur le bâtiment de la médiathèque pour un montant HT de 8 600 euros (huit mille six cent euros)
- Décision du Maire en date du 06 janvier 2022 – Acceptation du devis fourni par la société ANTHONY BOURGIGNON pour l'achat d'un vidéo projecteur ACER pour la salle de réunion en Mairie principale pour un montant HT de 2 585 euros (deux mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros)
- Décision du Maire en date du 06 janvier 2022 – Acceptation du devis fourni par la société STUDIO FLOSS, dans le cadre de l'organisation du festival de l'escalade de bloc durable à Milly-la-Forêt en 2022, pour la réalisation de pages internet et de contenu, pour un montant TTC de 600 euros (six cent euros)
- Décision du Maire en date du 06 janvier 2022 – Acceptation du devis fourni par la société GLOBE CLIMBER, dans le cadre de l'organisation du festival de l'escalade de bloc durable à Milly-la-Forêt en 2022, pour l'organisation de la compétition, pour un montant HT de 8 100 euros (huit mille cent euros)
- Décision du Maire en date du 7 janvier 2022 – Attribution du marché « Location de 13 véhicules neufs et entretien de 2 tracteurs pour les services communaux » à la société SAML SAS situé au 9-11 rue Gustave Eiffel à GRIGNY (91351) pour les lots 1 à 6, le lot 7 étant classé sans suite.
- Décision du Maire en date du 7 janvier 2022 – Attribution du marché « Location d'un véhicule industriel de nettoyage » à la société SAML SAS situé au 9-11 rue Gustave Eiffel à GRIGNY (91351)
- Décision du Maire en date du 7 janvier 2022 – Attribution du marché « Isolation de l'école Jean Cocteau – Lot 3 Menuiseries extérieures » à la société MIROITERIE BELLE OMBE (MBO) située au 190 rue des Trois Tilleuls – ZI à VAUX LE PENIL (77000)
- Décision du Maire en date du 7 janvier 2022 – Attribution du marché « Isolation de l'école Jean Cocteau – Lot 5 Electricité » à la société ELECTRICITE GENERALE située à ZA du Chenêt au 11 rue du Chenêt à MILLY LA FORET (91490)
- Décision du Maire en date du 14 janvier 2022 – Acceptation du devis fourni par la société VEDIF, d'un montant HT de 6900 euros pour la fourniture de tables, chaises et chariots destinés à la Maison des Associations
- Décision du Maire en date du 14 janvier 2022 – Acceptation du devis de la société PLAFONDS DE PARIS pour un montant HT de 13 351 euros (treize mille trois cent cinquante-et-un euros) pour l'installation d'un faux plafond et de luminaires en salle du Conseil
- Décision du Maire en date du 19 janvier 2022 – Acceptation du devis de la société ANTHONY BOURGIGNON pour un montant HT de 2 771 euros (deux mille sept cent soixante et onze euros) pour l'achat d'un second vidéo projecteur acer blanc pour la salle de réunion de la mairie
- Décision du Maire en date du 19 janvier 2022 – Acceptation du devis de la société PLAFONDS DE PARIS pour un montant HT de 9 602 euros (neuf mille six cent deux euros) pour la dépose et la pose d'un faux plafond à l'école maternelle Jean de la Fontaine
- Décision du Maire en date du 19 janvier 2022 – Acceptation du devis de la société PLAFONDS DE PARIS pour un montant HT de 16 140 euros (seize mille cent quarante euros) pour la pose d'un faux plafond dans la cage d'escalier au rez de chaussé à l'école Julie Daubié
- Décision du Maire en date du 19 janvier 2022 – Acceptation du devis de la société VITRY pour un montant HT de 22 437.20 euros (vingt-deux mille quatre cent trente-sept euros et vingt centimes) pour des travaux de peinture intérieure à l'école Julie Daubié

- Décision du Maire en date du 27 janvier 2022 – Acceptation du devis fourni par la société CAZIN Christophe, dans le cadre de l'organisation du festival de l'escalade de bloc durable à Milly-la-Forêt en 2022, pour l'achat d'un pan d'escalade, pour un montant TTC de 3 000 euros (trois mille euros)
- Décision du Maire en date du 27 janvier 2022 – Acceptation du devis de la société HAYEZ ELECTRICITE pour un montant HT de 2 774.87 euros (deux mille sept cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-sept centimes) pour l'ajout d'une platine de rue supplémentaire pour l'école maternelle Jean de la Fontaine pour les travaux de réhabilitation
- Décision du Maire en date du 27 janvier 2022 – Acceptation du devis de la société CBP MILLY pour un montant HT de 8 532 euros (huit mille cinq cent trente-deux euros) pour des travaux de peinture intérieure à l'école maternelle Jean de la Fontaine
- Décision du Maire en date du 27 janvier 2022 – Acceptation du devis de la société VITRY Père et Fils pour un montant HT 16 017.60 euros (seize mille zéro dix-sept euros et soixante centimes) pour des travaux de peinture intérieure au 1er étage de la mairie principale
- Décision du Maire en date du 27 janvier 2022 – Acceptation du devis de la société FPV pour un montant HT 8 000 euros (huit mille euros) pour le changement des menuiseries extérieures dans le cadre de la réhabilitation du 1er étage de la mairie principale
- Décision du Maire en date du 27 janvier 2022 – Acceptation du devis de la société FPV pour un montant HT 2 750 euros (deux mille sept cent cinquante euros) pour le changement des menuiseries extérieures des bureaux dans le cadre de la réhabilitation du 1er étage de la mairie principale
- Décision du Maire en date du 28 janvier 2022 – Attribution du marché « Fourniture de repas préparés pour la restauration scolaire et le multi accueil » en totalité (lot 1, lot 2 et lot 3) à la Société Française de Restauration et Services agissant sous la dénomination commerciale « Les Petits Gastronomes située au 6 rue de la Redoute 78280 GUYANCOURT
- Décision du Maire en date du 01 février 2022 – Acceptation du devis de la société MAURIAC SEBASTIEN pour un montant HT 12 620 euros (douze mille six cent vingt euros) pour la réparation de 2 angles de la corniche de la façade principale du bâtiment de la mairie
- Décision du Maire en date du 01 février 2022 – Acceptation du devis de la société MAURIAC SEBASTIEN pour un montant HT 3 450 euros (trois mille quatre cent cinquante euros) pour la réparation de l'angle droit de la corniche sur la façade principale du bâtiment de la mairie
- Décision du Maire en date du 01 février 2022 – Acceptation du devis de la société SEIP pour un montant HT 5 765 euros (cinq mille sept cent soixante-cinq euros) pour la dépose du matériel électrique sous la Halle avant les travaux de réhabilitation
- Décision du Maire en date du 01 février 2022 – Acceptation du devis de la société TPS pour un montant HT 3 187.47 euros (trois mille cent quatre-vingt-sept euros et quarante-sept centimes) pour la réalisation d'un branchement EU de base pour le chantier de la réhabilitation de la Halle
- Décision du Maire en date du 04 février 2022 – Acceptation du devis de la société Anthony Bourguignon pour un montant HT 3 600 euros (trois-mille-six-cent-euros) pour la création d'un son et lumière, le samedi 21 mai 2022, dans le cadre des événements de la Saint Wulfran
- Décision du Maire en date du 08 février 2022 – Acceptation du devis de la société APTIBOIS pour un montant HT 4 297.56 euros (quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante-six centimes) pour l'achat d'une scie à ruban pour le centre technique municipal de Milly-la-Forêt
- Décision du Maire en date du 14 février 2022 – Acceptation du devis de la société FPV pour un montant HT 3 225 euros (trois mille deux cent vingt-cinq euros) pour l'achat et la pose de fenêtres sur le bâtiment du Centre Médico Psychologique « Barthelemy Durand » de Milly-la-Forêt
- Décision du Maire en date du 14 Février 2022 – Acceptation du devis pour l'achat d'un cinémomètre laser Truspeed pour un montant HT de 4 017 euros (quatre mille dix-sept euros) –Société Stanby Mercura

- Décision du Maire en date du 15 février 2022 – Acceptation du devis de la société BPRP SOISY pour un montant HT 14 868.13 euros (quatorze mille huit cent soixante-huit euros et treize centimes) pour l'achat et la pose de système d'arrosage automatique sur la voirie de la Ville de Milly-la-Forêt
- Décision du Maire en date du 16 février 2022 – Acceptation de la convention proposée par ASTE, pour un montant TTC annuel de 11 707,20 € (onze mille sept cent sept euros et vingt centimes) pour assurer la mission de médecine préventive dans la collectivité
- Décision du Maire en date du 18 février 2022 – Acceptation du devis de la société PLAFONDS DE PARIS pour un montant HT 7 807.20 euros (sept mille huit cent sept euros et vingt centimes) pour la mise en place d'un bureau dans les locaux du bâtiment du CCAS de la Ville de Milly-la-Forêt
- Décision du Maire en date du 22 février 2022 – Acceptation du devis de la société GIRARD COUVERTURE pour un montant HT 16 521.50 euros (seize mille cinq cent vingt et un euros et cinquante centimes) pour la reprise des gouttières et entablements sur le bâtiment de la Mairie de la Ville de Milly-la-Forêt
- Décision du Maire en date du 18 février 2022 – Acceptation du devis fourni par la société EECL, d'un montant HT de 14 430,50 euros pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion de l'éclairage public et des installations connexes dans le cadre d'un Marché Public Global de Performance de la commune de Milly-la-Forêt
- Décision du Maire en date du 22 février 2022 – Acceptation du devis de la société GIRARD COUVERTURE pour un montant HT 5 128 euros (cinq mille cent vingt-huit euros) pour la reprise des cheneaux sur la bâtiment annexe (face à la médiathèque) de la Mairie de la Ville de Milly-la-Forêt
- Décision du Maire en date du 23 février 2022 – Acceptation du devis fourni par la société COMBI RESEAUX, d'un montant HT de 11 600,00 euros pour la prestation de relevé topographique et détection, géoréférencement réseaux, boulevard Maréchal LYAUTEY
- Décision du Maire en date du 25 février 2022, attribue le marché relatif à la construction d'un bâtiment à usage culturel et associatif à la société SICOM SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE, d'un montant de 25 352,61 euros HT
- Décision du Maire en date du 25 février 2022 – Acceptation du devis fourni par la société LG MAT, d'un montant HT de 6030,00 euros (six mille trente euros) pour l'achat de tasseaux en sapin
- Décision du Maire en date du 03 mars 2022 acceptant le devis de l'ONF pour la réalisation de travaux sylvicoles pour un montant HT de 5 480 euros (cinq mille quatre cent quatre-vingts euros)